

Le portrait:

Stefano Pesaresi



« Mon regard a dû s'adapter aux changements »



Assistant social au Service de probation et d'insertion à Genève

Pourquoi avez-vous choisi ce domaine d'activité ?

« caminante no hay camino, se hace camino al andar » (A. Machado).

Mes études (« Fac. des Lettres » et « Développement IUED »), mais aussi mes projets en lien avec mes origines/racines (Uruguay/Italie/Suisse), auraient pu et peut-être dû m'amener vers l'enseignement d'une de mes passions, l'histoire ou vers la « coopération ». Ma vie est peut-être « un éternel rendez-vous manqué » (A. Sabato), et c'est donc un peu par besoin financier et aussi par hasard que j'ai commencé à travailler dans le « social ».

Puis un jour, pendant que je travaillais au STA à Genève, un ami et ex-collègue de travail qui venait d'être engagé au SPI, m'a fait part d'une place vacante et j'ai donc fait le pas (2001). A Genève, j'avais déjà travaillé dans plusieurs Services (Agecas, HG, CMT, FOJ, Fondation Cap Loisirs et STA) et avec des populations différentes, mais le domaine

pénitencier était pour moi une découverte et un défi que j'ai donc accepté.

Quelle était votre vision lors de votre entrée en fonction ?

La vision de celui qui doit tout apprendre, comprendre puis gérer. J'avais une vision très vague de la probation, qui à l'époque s'appelait patronage, et je ne savais pas en quoi consistait le travail d'un assistant social au sein du SPI. Les liens avec la justice m'étaient inconnus. Et les rapports avec une population carcérale, aussi.

De quelle manière votre regard s'est-il modifié au fil du temps ?

Je dirai que mon regard a dû s'adapter au changement, puisque notre pratique professionnelle a évolué, puisqu'il y a eu un nouveau code pénal dès 2007, puisqu'il y a eu une complexification des situations à traiter, puisque la population carcérale s'est diversifiée et a augmenté, etc.

Avec le nouveau code pénal, il y a eu une refonte complète du système des sanctions et

“un visage pour prosaj”



une série de modifications qui ont eu inévitablement des conséquences sur notre travail. Je dirai, schématiquement, que nous sommes passés de l'assistant social (rôle d'assistance) à l'intervenant socio-judiciaire (rôle de contrôle). Moins de temps pour l'accompagnement et plus de temps pour l'administratif.

Mon regard a aussi connu une phase de désenchantement et de questionnement en lien avec la réelle utilité de mon travail et de la « réinsertion » au sens large du mot. Maintenant, je relativise.

Si vous aviez un souhait, quel serait-il ?

Nous vivons dans une société où la logique consumériste, qui est aussi une logique infantile du tout et du tout de suite, a supprimé tout intervalle entre l'énoncé du souhait et sa réalisation : seul compte non ce que je peux, mais ce que je veux. Cette réalité, je la retrouve aussi, depuis longtemps déjà, et au quotidien, dans le cadre de mon travail d'assistant social. L'accoutumance au droit et à la récompense permanente sans réciprocité, prennent la place de la responsabilisation. Pire, l'inversion victimaire est devenue pour certains, et à tous les niveaux de la société, de haut en bas et de bas en haut, un moyen d'exister. Le caractère non engageant des engagements, une réalité. Comment s'étonner dès lors que dans notre société toute idée de faute soit remplacée par un modèle d'irresponsabilité heureuse et assumée?

Mon (premier) souhait serait celui de pouvoir vivre dans une société où la notion de responsabilité, celle d'assumer nos actes et la conséquence de nos actes, soit considérée comme une qualité, comme une avancée et non pas comme un frein au « développement » de nos libertés et de nos droits.

En lien avec cela, je profite de l'occasion pour émettre un deuxième souhait.....

Je pense qu'un autre trait caractéristique de notre époque c'est qu'elle ne supporte pas la remise en question de la pensée unique, autrement dit, elle ne supporte pas les « mauvaises nouvelles idéologiques ». Parce qu'elles lui déplaisent, elle dit qu'elles sont fausses et elle aura tendance à vouloir culpabiliser, peut-être même stigmatiser, ceux qui les apportent ou propagent. Puisque c'est inadmissible, c'est faux. Et si ce n'est pas faux, il faut que ça le devienne.

Dans une société qui se veut et se dit libre et égalitaire, c'est un paradoxe, mais surtout un danger pour la démocratie, que de vouloir faire taire ceux qui tiennent un langage « politiquement incorrect », et même si l'air du temps est à la pensée unique, je souhaiterais que la tolérance et le respect prennent le dessus sur toute autre considération idéologique, politique, de mode, etc.

A votre avis quels sont les points forts et faibles du système pénitentiaire suisse ?

En préambule... : réprimer, surveiller, punir, ce ne sont là que des moyens pour traiter les symptômes. Il faudrait, il me semble, plutôt accepter de s'interroger sur le type de société qui produit la violence ou le désir de violence, car il est malheureusement difficile, voire impossible, de traiter avec succès une maladie qu'il est interdit de voir d'abord et de nommer ensuite.

Deux points, forts ou faibles, en fonction des opinions de chacun...

Je commence par une allégorie : si vous avez des problèmes partout et nulle-part, avec les autres ou avec vous – même, si vous risquez d'en avoir ou d'en créer, avec votre ex-épouse ou avec votre nouvelle compagne, avec votre voiture ou avec celle des autres, avec les fonctionnaires, la société ou le système, avec vos consommations de produits toxiques, avec

“un visage pour prosaj”



vosre employeur ou vos collègues de travail, avec votre état d'âme et vos sentiments, etc., et si en lien avec tout cela vous avez commis un délit, alors, entre le juge et médecin, l'on vous dira très probablement que vous souffrez de troubles mentaux et qu'il faudra vous faire soigner, avant, pendant ou après le jugement, pour votre bien et celui des autres. Et en cas de doute, ce qui est rare, une expertise psychiatrique vous confirmera, peut-être, ce que vous saviez déjà, que vous avez un problème (pour mémoire : dans le questionnaire que les instances judiciaires adressent aux experts, la première question porte sur l'existence d'un trouble mental). Et peu importe le coût et ou la durée du traitement. Il faudra vous faire soigner.

Je poursuis par ...

La « judiciarisation » de l'existence, le recours croissant aux tribunaux, la surpopulation carcérale, mais aussi l'épopée kafkaïenne du nouveau code pénal suisse, qui navigue entre deux logiques contradictoires de l'individualisme contemporain, celle de la revendication infinie de droits et celle de la demande de protection, et la diffusion, à mes yeux, peu glorieuse et rocambolesque des jours-amende, ont fini, par dévaloriser le droit. Le juge, contraint et forcé, se dérobe devant la tâche de juger au sens propre du terme et donne le sentiment d'être un puissant sans pouvoir, qui délègue au médical le soin de trouver la décision. Les pys, un peu comme la cavalerie dans les westerns, viennent libérer la justice assiégée.

Les principales dispositions du nouveau code pénal concernent le psychiatre à plus d'un titre. « Cette évolution ... nous semble marquer une inflexion profonde vers une nouvelle forme d'instrumentalisation de l'exercice médical qui se décentre de sa fonction diagnostique et soignante, pour être au service de l'exécution de la peine ... Les enjeux psychia-

triques qui résultent de l'application du nouveau Code pénal ... posent des questions essentielles sur le rôle même du psychiatre dans la société » : (J. Gasser : « Quelques conséquences de l'application du nouveau code pénal suisse sur la psychiatrie légale – Rev Méd Suisse 2007).

Le rôle grandissant joué par les « experts » de toutes sortes est un phénomène peu dénoncé et, à mon avis, inquiétant, car il est d'abord le signe d'une dérive psychologisante du droit et ensuite parce que ce recours éperdu à une rationalité prétendument scientifique témoigne d'une grande naïveté. Comme disait un avocat genevois lors d'un débat autour du suivi des détenus : « Mme. croît à la psychologie, croit à l'efficacité de ce qui n'est ni une science ni un art, mais une approximation hasardeuse de l'âme des êtres... ; les pys pensent s'y retrouver là où Dieu lui-même s'est perdu ».

L'existence une fois désacralisée et les grands principes éthiques et religieux mis de côté, le juge, rétif à tout discours moral, opposé à tout jugement fondé sur la croyance et la responsabilité, puisque nous vivons dans une société qui se veut au-delà du bien et du mal, capitule donc devant la toute-puissance du médical et finit par perdre, en sa présence, son sens critique et parfois son éthique.

Je ne sais si la justice est toujours véridique, j'en doute un peu, mais je suis tout à fait certain, non sans regret, que la vérité n'est pas toujours juste.

Comment vous ressourcez vous à côté du travail ?

En vrac, l'amour (aimer et être aimé), la mer, la famille, la parole, les voyages, le partage (donner et recevoir), la foi, le soleil, l'humour, la lecture (Sabato, Baudelaire, Péguy, Camus, St-Exupéry, Mauriac...), quelques centres d'intérêts, dont l'histoire, les balades « rêve-

“un visage pour prosaj”

ries du promeneur solitaire » et baignades au bord du Rhône (en face du SPI !).

PS : invitation à tous de nos collègues de la probation pour nous rendre visite au printemps, le Rhône est magnifique !

Qu'est-ce que vous vouliez dire depuis longtemps ?

« Les forces de crétinisation continuent à progresser plus vite que les forces d'élucidation » (Morin).

A ce que je viens d'écrire ci-dessus (très succinctement) sur la société, la psychiatrie, la déresponsabilisation, la victimisation, j'aurais pu y ajouter quelques mots sur la déculturation, sur le « je porte plainte donc je suis », sur le fait que nous ne sommes pas en paix avec nos plaisirs et nos désirs, etc., mais après tout cela on aurait fini par croire ou penser que je suis un homme aigri, malheureux ou en léger décalage avec la réalité. Ce qui n'est, il me semble, heureusement pas le cas.

Même si j'ai le sentiment qu'il « faudra des gestes nouveaux, spectaculaires et symboliques pour ébranler les somnolences, secouer les consciences anesthésiées et réveiller la mémoire de nos origines » et que nous entrons dans un temps où les paroles doivent être authentifiées par des actes.

J'aimerais aussi dire, cela va de soi, que mes propos n'engagent que moi et que je ne souhaite pas blesser les gens, encore moins ceux qui croient en la psychiatrie ni en ses éventuels bienfaits. Ce que je regrette et quelque part condamne, on l'aura compris, c'est sa toute-puissance, psychique et financière, et sa mise sur piédestal.

Mon cheminement, ma vie, ce que je suis et ce que je pourrais être, je le dois aussi à mes lectures (quelques suggestions : « Le Tunnel », « Le Petit-Prince », « La joueuse de Ngo », « Le crépuscule d'une idole », « Le nœud des vipères »....) et à un film qu'il fau-

drait consommer sans modération : « El secreto de sus ojos »/ « Le secret de ses yeux ».



Une anecdote, un évènement spécial dans votre vie professionnelle ?

Mon bureau est une modeste « invitation au voyage », « quand partons-nous pour le bonheur ? » (Baudelaire), avec beaucoup de livres, de l'artisanat, des tableaux. C'est aussi par ce biais, que j'ai pu rencontrer les « usagers » un peu en dehors du cadre de l'aide sous contrainte et aborder avec eux le partage de nos centres d'intérêts, de nos lectures et de nos voyages, y compris intérieurs.

Je ne peux donc pas citer une anecdote ou un évènement spécial, mais une myriade d'enrichissements mutuels, qui me rappellent, si besoin était, que j'ai la chance, malgré tout, de faire le travail que je fais.

Une dernière petite citation : « Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas qu'elles sont difficiles » (Sénèque).

De quel canton souhaitez-vous que vienne le prochain « Visage pour prosaj » ?

Du magnifique Grison....